

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

### Droit du bail (4DR2120)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Master bilingue en droit</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	4
<b>Master en droit</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

#### Période d'enseignement:

- Semestre Automne

#### Equipe enseignante:

CONOD Philippe, Professeur associé.

#### Objectifs:

L'objectif prioritaire consiste en l'étude et la compréhension du mécanisme mis en place par le législateur pour protéger la partie faible au contrat (protection contre les loyers abusifs, protection contre les congés notamment).

#### Contenu:

Le cours du droit du bail porte sur les différents éléments centraux du droit du bail. Il s'intéresse tout particulièrement au mécanisme mis en place pour protéger la partie faible au contrat : réglementation des défauts, protection contre les congés, loyers abusifs, travaux à plus-value et étude des règles de procédure mises en place par le législateur fédéral.

Le cours est complété par l'étude et l'analyse de cas pratiques et de la jurisprudence. Il traite également des dispositions du CPC suisse en relation avec le droit du bail.

Possibilité de suivre une audience de l'Autorité de conciliation ou du Tribunal de district, voire d'assister à une délibération publique de la Ire Cour de droit civil du Tribunal fédéral.

#### Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un bref temps de préparation. Sont autorisées les éditions officielles et imprimées des textes légaux, sans annotation.

#### Documentation:

Le cours est disponible sous référence Droit du bail, fond et procédure, collection Les Abrégés, Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel; la documentation utile (formules officielles de hausse de loyer, de nouvelles prétentions, de résiliation de baux, exemples de calcul de loyer, jurisprudence, etc.) peut être consultée sur Moodle.